

Du quatorze Janvier — an mil huit cent soixante-quatorze, à six heures

ACTE DE MARIAGE de Jean Henri Castlot

Agé de vingt trois ans, né à Hyères département  
 d'Or — le quatorze du mois de Juillet mil huit  
 cent cinquante profession de garde-moine domicilié à  
 La Garde département de Var fils unique de  
 Jean Louis Castlot profession de jardinier  
 domicilié à La Garde département de Var et de  
 Rosemille Lucade épouse sans profession  
 domiciliée à La Garde (var) le père et la mère ici présents et consentant d'une part

Et de Marie Madeleine Castellon  
 Agée de vingt deux ans, née à La Garde département de  
 Var — le deux mois d'Avril mil huit cent cinquante un  
 profession d'aiguille domiciliée à La Garde département de  
 Var — fille majeure de Antoine Jeanne Castellon  
 profession de propriétaire domiciliée à La Garde département  
 d'Or — et de Jeanne Marie Madeleine Castellon  
 son épouse vivante sans profession domiciliée à La Garde (var)  
 le père ici présent et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont: 1° La publication de mariage faite par  
 moi dans l'assemblée du Dimanche premier et huit Janvier et huit  
 huit cent soixante et quatorze Demourant affichées pendant le  
 délai voulu par la loi

- 2° Le contrat de mariage de la future épouse  
 3° Le acte de mariage de la future épouse  
 4° Le contrat de mariage de la future épouse

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les  
 droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil,  
 modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux, et le futur père qui est présent

Le Mariage  
 ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du  
 de mois — mil huit cent soixante — par devant M.  
 natif de  
 département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Madeleine  
 Castellon et l'autre Jean Henri Castlot

Le tout en présence de Jacques Edouard Guichon de Grandjean  
 domicilié à La Garde département d'Or — Agé de soixante cinq ans  
 profession de cultivateur de champs en culture de la terre de Grandjean  
 non parent ni allié de la future épouse  
 De Baptiste Julien  
 domicilié à La Garde département d'Or — Agé de vingt deux ans  
 profession de propriétaire non parent ni allié de la future épouse

De Joseph Paul  
 domicilié à La Garde département d'Or — Agé de quarante deux ans  
 profession de cultivateur non parent ni allié de la future épouse

Et de Jean Baptiste Long  
 domicilié à Hyères département de Var — Agé de quarante six ans  
 profession de bourgeois marié de la future épouse

Après quoi, moi Joseph Marie Antoine Julien de Grandjean  
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
 dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par la future  
 la future et les quatre témoins seulement, toutes les autres parties  
 ont déclaré ne le savoir et ce fait par eux requies et approuvés  
 des huit mots susdits

Castlot Castellon Guichon de Grandjean  
 Julien le Paul Long